

INTRODUCTION

Cette étude souhaite approfondir certains aspects spécifiques énoncés dans une précédente publication, intitulée « Pour un meilleur accès à la terre en Belgique et en Europe - Difficultés et opportunités pour une gouvernance foncière responsable » (2014). Cette première étude identifiait deux phénomènes concomitants – accaparement des terres et concentration foncière – qui rendent, aujourd’hui, l’accès à la terre en Europe de plus en plus difficile pour les (jeunes) futurs paysans et les petits producteurs. Cette situation critique de notre agriculture s’observe à travers les phénomènes suivants : diminution des terres agricoles, concentration et spécialisation des exploitations agricoles, diminution du nombre d’actifs agricoles, des unités de production qui mobilisent de plus en plus de capitaux avec une main d’œuvre de plus en plus salariée, augmentation des prix du foncier, disparition des fermes, difficultés de renouvellement des générations en agriculture et de transmission des fermes, compétitivité tournée vers les rendements et non vers l’autonomie des exploitations, appauvrissement de la biodiversité, surconsommation de l’eau et pollutions nombreuses, dégradation du sol et de la qualité de l’air, etc... Loin de se limiter au monde agricole, ces problèmes constituent une menace pour la réalisation de notre droit à l’alimentation et de notre souveraineté alimentaire et menacent les équilibres écologiques et sanitaires en Europe et dans le monde (réchauffement climatique, sixième extinction de masse des espèces, épidémie de cancers, etc.).

Depuis la publication de notre première étude, on assiste à une véritable prise de conscience de certains décideurs politiques face à l’urgence de la situation. Le Comité Economique et Social Européen, dans son avis du 21 janvier 2015⁸,

8 M. Nurm (Rapporteur), Avis du Comité économique et social européen sur le thème «L'accaparement des terres: une sonnette d'alarme pour l'Europe et une menace imminente pour l'agriculture familiale» (2015/C 242/03), 23 juillet 2015 <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A8-2017-0119+0+DOC+XML+V0//FR>

considère que l’accaparement des terres agricoles (landgrabbing) et la concentration foncière en Europe et dans le monde constituent une menace imminente pour l’agriculture paysanne, à petite échelle. L’adoption du rapport INI⁹ par le Parlement Européen en mars 2017 marque un véritable tournant dans la prise en compte des responsabilités européennes contribuant directement à la pression foncière.

Pourtant, c’est également la Politique Agricole Commune (PAC) et les subventions qu’elle accorde qui favorisent explicitement les grandes exploitations et marginalisent les petites fermes. Les conséquences sont claires : entre 2003 et 2010, le nombre de fermes inférieures à 10 hectares (ha) a diminué d’un quart en Europe. Dans le même temps, les exploitations de plus de 50 ha se sont étendues sur 7 millions d’ha, soit la surface de l’Irlande¹⁰ ! Le modèle dominant d’agriculture industrielle productiviste vient ainsi renforcer les obstacles à un accès plus démocratique à la terre et à l’installation d’agriculteurs potentiels. Et la dernière réforme de la PAC n’a pas apporté de réorientation profonde qui aurait pourtant pu se concrétiser grâce, entre autres, au plafonnement des aides ou à la définition de l’agriculteur actif.

Au niveau européen, les données fournies par Eurostat n’ont pas été actualisées depuis 2013, il nous est donc difficile de mesurer les évolutions et tendances, depuis la publication de notre première étude en 2014. Les données concernant la Surface Agricole Utile (SAU)¹¹

9 M. Noichl (Rapporteuse), « Rapport INI sur l’état des lieux de la concentration agricole dans l’Union européenne: comment faciliter l’accès des agriculteurs aux terres? », Parlement européenne, Commission de l’agriculture et du développement rural, 30 mars 2017 <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A8-2017-0119+0+DOC+XML+V0//FR>

10 Voir les infographies « La terre aux mains d’une minorité. Etat des lieux de la concentration foncière en Europe. », Disponible : https://handsontheland.net/wp-content/uploads/2017/01/High-res_LA-TERRE-AUX-MAINS-D%E2%80%99UNE-MINORITE%CC%81_French_A3.pdf

11 Utilised agricultural area (UAA) en anglais

dans l'UE des 27 indiquent une relative stabilité, seule une légère baisse (-0,5%) a été observée de 2003 à 2007¹².

En Belgique, la publication de données annuelles¹³ laisse entrevoir une relative stabilité de la situation depuis 2013 : maintien du nombre d'exploitations, SAU plutôt en hausse... Nous tenterons de décortiquer ces chiffres et de comprendre ce qu'ils disent vraiment sur l'état de l'agriculture aujourd'hui. Il ne faut néanmoins pas négliger une tendance forte et déterminante depuis plusieurs décennies, à savoir la disparition du nombre d'exploitations ; seules les exploitations non individuelles continuent d'accroître (en nombre et en surface).

« Depuis le début du XXème siècle, le nombre d'exploitations agricoles diminue. En corollaire, le capital foncier mis en œuvre par les exploitations ne cesse d'augmenter, de même que le capital d'exploitation ou encore l'endettement des exploitations¹⁴. »

L'évolution des unités de production agricoles vers des statuts sous forme de sociétés témoigne d'une réelle transformation en cours des structures d'exploitations agricoles. Le capital d'exploitation de ces sociétés est de moins en moins détenu par celui qui exploite. L'agriculture s'éloigne de plus en plus rapidement du modèle d'exploitation familiale de référence et pose la question de la régulation de ces nouvelles acquisitions et surtout de leurs dynamiques d'agrandissement.

Notre première étude avait pointé du doigt le phénomène d'artificialisation du sol comme moteur de la spéculation foncière. A partir des observations de terrain et du témoignage

de collectifs citoyens et paysans directement confrontés à cette menace un peu partout en Belgique, nous tenterons de mesurer l'impact réel de l'industrie, des loisirs et surtout de l'urbanisation, et leur responsabilité dans la disparition des terres agricoles.

Enfin, notre première étude, à travers la grille d'analyse des Directives pour une gouvernance foncière, avait identifié des leviers d'action à la portée des décideurs politiques et coïncidait ici en Belgique avec la mise en place du premier Code wallon de l'Agriculture. Les changements sont toujours en cours et notamment la réforme du bail à ferme engagée depuis 2015. Nous approfondirons le rôle des pouvoirs publics, pas uniquement sous l'angle de la régulation mais également de l'incitation, avec notamment la compilation de « bonnes pratiques » par les acteurs membres du réseau « Access to Land ». Parmi les leviers d'action à la portée de la Belgique, une meilleure gouvernance foncière passe par une meilleure gestion et valorisation des terres publiques et peut également permettre de gérer un ensemble de biens communs.



¹² http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Archive:Farm_structure_evolution&oldid=222587

¹³ Les « Chiffres-clés de l'agriculture » sont publiés chaque année par la direction générale des statistiques du SPF Economie.

¹⁴ Fédération Nationale des Safer, « Le prix des terres - Analyse des marchés fonciers ruraux 2016 », Mai 2017.